

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 050

Objet : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur la passation d'un marché de travaux sous la forme d'un accord cadre pour la régie eau potable.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu le devis proposé par le bureau d'études AREA SARL pour une assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation d'un accord cadre pour les travaux d'eau potable sur le territoire de la CCSSO ;

Considérant la nécessité de pouvoir bénéficier d'un marché de travaux pour les petits travaux d'eau potable.

DÉCIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition financière du bureau d'études AREA SARL, 1 rue des Fondateurs ZAC des Entrepôts 02200 SOISSONS, pour l'assistance à la passation d'un marché de travaux pour le service eau potable pour un montant total de 2 600 euros HT soit 3 120 euros TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 Le présent contrat peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens) ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, mise en ligne sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- Le bureau d'études AREA



Fait à Senlis, le

13 MAR. 2026

Guillaume MARÉCHAL

*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines*

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 17 MAR. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 17 MAR. 2026



Communauté de Communes Senlis Sud Oise
A l'attention de Madame ROBERT
30 avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

Soissons, le 11 Mars 2026

Notre réf : GG 5781/26

AFFAIRE : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur l'établissement d'un marché de travaux adduction eau potable

Madame,

Suite à votre consultation dont nous vous en remercions, nous avons le plaisir de vous adresser ci-après, une proposition d'intervention concernant la mission susmentionnée.

DEVIS D'ETUDES

ETENDUE DE LA MISSION

La mission porte sur l'**Assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur l'établissement d'un marché de travaux adduction eau potable.**

Le marché établi sera à lot unique.

Outre l'aspect technique, l'établissement de la partie administrative du marché est inclus dans les prestations.

Le marché sera établi sur le principe d'un accord cadre.

AREA sarl

au capital de 62 000 Euros - R.C.S. Soissons B 399 012 095 - SIRET 399 012 095 00028 - APE 7111Z

siège social : 1 rue des Fondateurs ZAC des Entrepôts 02200 Soissons

☎ 03 23 53 02 28 - fax 03 23 59 46 65 – email : areaspace@wanadoo.fr - Site web : www.area-sarl.fr

Descriptif de la mission :

AREA propose à la commune une mission de maîtrise d'œuvre composée des éléments de mission normalisés selon loi MOP du 12 juillet 1985 et CCAG-PI option B.

♦ **Elément ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)**

- ✚ La tenue d'une réunion de lancement, avec le maitre d'ouvrage, afin de déterminer les objectifs et attentes.
- ✚ La planification de l'opération.
- ✚ L'assistance du maitre d'ouvrage pour la définition des besoins par rapport au patrimoine existant.
- ✚ Suite à la définition des besoins, l'établissement et la proposition des commandes types, échanges avec le maitre d'ouvrage pour la validation des commandes types.
- ✚ Préparation du Dossier de Consultation des Entreprises – partie technique, comprenant :
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
 - Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE),
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).
- ✚ Préparation du Dossier de Consultation des Entreprises – partie administrative, comprenant :
 - L'acte d'engagement,
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
 - Le Règlement de Consultation,
- ✚ Echanges avec le maitre d'ouvrage pour validation des pièces techniques et administratives de la consultation, amendement aux besoins.
- ✚ En phase consultation : rédaction des réponses aux éventuels questionnements des entreprises.

L'analyse des offres, la phase de négociation... seront réalisées par le maitre d'ouvrage et n'est pas intégrée à notre proposition financière.

Honoraires :

Pour la bonne réalisation de cette opération, nous vous proposons les honoraires suivants, répartis comme suit :

ELEMENTS DE MISSION	MONTANT TOTAL FORFAITAIRE EN EUROS HT
ACT : Assistance à la passation des Contrats de Travaux	2 600.00 €
MONTANT TOTAL H.T.	2 600.00 €
TVA 20 %	520.00 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	3 120.00 €

NB : le délai de validité de la présente proposition est de 90 jours à compter de sa date d'établissement.

AREA sarl

au capital de 62 000 Euros - R.C.S. Soissons B 399 012 095 - SIRET 399 012 095 00028 - APE 7111Z

siège social : 1 rue des Fondateurs ZAC des Entrepôts 02200 Soissons

☎ 03 23 53 02 28 - fax 03 23 59 46 65 – email : areaspace@wanadoo.fr - Site web : www.area-sarl.fr

DELAIS DE REALISATION

Au vu de notre plan de charge actuel, nous sommes en capacité de démarrer cette mission en Avril 2026.

Nous vous proposons les délais de réalisation suivants :

ELEMENTS DE MISSION	NOMBRE DE SEMAINES
ACT : Assistance à la passation des Contrats de Travaux	4 semaines pour le DCE

CONDITIONS DE REGLEMENT

Délais de règlement :

Le délai maximal de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la note d'honoraires par le Maître d'ouvrage.

Les règlements s'effectueront proportionnellement à l'avancement de la mission.

Si cette proposition vous agréee, merci de dater et signer le présent devis, en ajoutant la mention « lu et approuvé » et de nous en retourner **un exemplaire accompagné d'un bon de commande**.

Espérant que ce devis vous apportera pleine satisfaction, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AREA sarl <i>Guillaume FOSTIER</i> 	Le maître d'ouvrage, <i>Accepte la présente offre :</i> <i>mention « lu et approuvé » manuscrite, le</i>
---	--

Etabli en 2 exemplaires, dont un à nous retourner après acceptation.

AREA sarl

au capital de 62 000 Euros - R.C.S. Soissons B 399 012 095 - SIRET 399 012 095 00028 - APE 7111Z

siège social : 1 rue des Fondateurs ZAC des Entrepôts 02200 Soissons

☎ 03 23 53 02 28 - fax 03 23 59 46 65 – email : areaspace@wanadoo.fr - Site web : www.area-sarl.fr

Décomposition analytique

Phase	Désignation mission	Intervenant interne AREA			Montant H.T
		Ingénieur Chef de projet	Ingénieur Chargé d'affaires	Technicien Projeteur	Assistante administrative
	Prix unitaire € HT / heure (journée de 7h)	85,71	80,00	57,14	45,71
	Prix unitaire € HT / jour	600,00	560,00	400,00	320,00

1	Etablissement d'un marché accord cadre pour travaux AEP	Chef de projet	Chargé d'affaires	Projeteur	administrative	Montant H.T
	Réunion de lancement et de cadrage avec le maître d'ouvrage pour cibler les attentes, planning de l'opération...		0,25			
	Assistance du maître d'ouvrage pour la définition des besoins par rapport au patrimoine existant		0,25			
	Etablissement des commandes types, échanges avec le maître d'ouvrage pour validation des commandes type		0,5	0,5		
	Réunion de calage, avec le maître d'ouvrage, pour validation des différents critères du DCE		0,125			
	Etablissement des pièces techniques et administratives					
	Etablissement des BPU / DOE - partie EU/EP/AEP		1			
	Etablissement des CCTP - partie EU/EP/AEP		1			
	Etablissement des pièces administratives CCAP, RC, Annonce légale...				1	
	Suite à la relecture des pièces techniques et administratives par le maître d'ouvrage, mise à jour des pièces		0,25		0,25	
	Réponse aux éventuels questionnements des entreprises en phase consultation		0,125		0,125	
	Déposition temps prévisionnel (jours)	0	3,5	0,5	1,375	
	Montant en euros H.T	0,00 €	1 960,00 €	200,00 €	440,00 €	2 600,00 €

		Chef de projet	Chargé d'affaires	Projeteur	Assistante	Total base
1	Etablissement d'un marché accord cadre pour travaux AEP	0	3,5	0,5	1,375	2 600,00 €
		0	3,5	0,5	1,375	2 600,00 €
	soit Total Base en euros H.T	0,00 €	1 960,00 €	200,00 €	440,00 €	2 600,00 €
	T.V.A 20%	0,00 €	392,00 €	40,00 €	88,00 €	520,00 €
	Montant Total Euros T.T.C	0,00 €	2 352,00 €	240,00 €	528,00 €	3 120,00 €

A Soissons, le 11 Mars 2026

AREA
Zac des Entrepreneurs
02 200 09 40 55
215 02 28 - Fax : 03 40 09 012 095
www.area.fr - info@area.fr

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 060-200066975-20260317-2026 050-AR